

BON DE SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DE L'ESCALIER DE LA PORTE SAINT-MICHEL

OUI, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'escalier de la Porte Saint-Michel et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Nom ou société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Tél.:

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Restauration de l'escalier de la Porte Saint-Michel ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et adressé par mail*.

Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/59408 de la Fondation du patrimoine ou flashez le QR code ci-contre :

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre



Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

- sur le revenu
ou
 sur la fortune immobilière
ou
 sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

ou

- de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, le don ouvre droit à une réduction :

- de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine
délégation de Loire-Atlantique
110 rue de Frémur
49 000 ANGERS

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation des Pays de la Loire de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme au carrefour du privé et du public.

FONDATION



Habilitée conjointement par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat (UDAP).

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE DE LOIRE-ATLANTIQUE

110 rue de Frémur

49 000 ANGERS

02 41 39 48 98

www.fondation-patrimoine.org

VILLE DE GUÉRANDE

7, place du Marché au Bois

44350 Guérande

02 40 15 60 40

www.ville-guerande.fr

MÉCÉNAT

PORTE SAINT-MICHEL

ESCALIER
DU 15^e SIÈCLE

Votre don
pour restaurer
marche par marche



FONDATION

DU PATRIMOINE

Ville de
Guérande

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

GUÉRANDE, CITÉ PATRIMOINE



« Guérande la Médiévale » est, avant tout, le fruit d'une histoire riche et très ancienne. Le véritable « âge d'or » de Guérande se situe à la fin du Moyen Âge.

L'enceinte urbaine date essentiellement du 15^e siècle. Protégée par ses remparts, Guérande s'affirme dès le Moyen Âge comme la « ville centre » de la Presqu'île. L'enceinte fortifiée de Guérande est l'une des mieux conservées de France et la plus complète de Bretagne. Sur la base de vestiges plus anciens, six

tours et quatre portes ponctuent ses 1 300 m de courtines. Elle est classée Monument historique depuis 1877.

UN ENTRETIEN DES MONUMENTS DEPUIS TOUJOURS

L'entretien des Monuments historiques est depuis une préoccupation permanente de la Ville. Vers 1900, la porte Saint-Michel, alors hôtel de ville, fait l'objet d'une importante restauration. À partir de 1970, la Ville de Guérande engage des travaux de consolidation et de restauration sur les tours et les courtines, sous la maîtrise d'œuvre des architectes en chef des Monuments historiques. Ces campagnes se poursuivent toujours. Aujourd'hui, la Ville assure la mise en valeur de son patrimoine qui participe, avec le sel de Guérande, à sa notoriété.



L'ESCALIER DE LA PORTE SAINT-MICHEL À RESTAURER

LES TRAVAUX ENVISAGÉS POUR UNE RÉOUVERTURE AU PUBLIC

La porte Saint-Michel a été, au fil des siècles, résidence des officiers des ducs et des rois, hôtel de ville, puis musée. En 2011, son accès par l'escalier est interdit au public suite à la constatation de dégâts importants au niveau des marches et de la vis. Seul le 2^e étage est accessible depuis le chemin de ronde. Cet escalier, « clé de l'édifice », sera donc entièrement restauré.

Les murs intérieurs présentent un haut degré d'humidité qui ne permet pas la conservation des poutres dû au manque d'étanchéité des remparts contigus et à l'usage du ciment pour les joints de maçonnerie. Après la dépose du ciment, l'ensemble des murs seront repris avec des enduits à la chaux. Les sols de carrelage des années 60 seront refaits en terre cuite. Enfin, les équipements électriques, sanitaires et de sécurité seront repris pour répondre aux normes actuelles d'accueil du public.

L'ESCALIER DE LA PORTE SAINT-MICHEL



Symbole de la réouverture prochaine de la porte, la restauration de l'escalier en vis est proposée au financement participatif. Ce mécénat est possible avec le concours de la Fondation du Patrimoine. Chaque contribution permettra de poser une marche sur l'autre pour redonner à l'escalier sa fonction originelle. 83 marches à franchir ensemble pour visiter à nouveau la plus belle porte de l'Ouest. Devenez Mécène.

Montant de la restauration de l'escalier : 89 355 €
Maîtrise d'œuvre : Agence PERROT & RICHARD Architectes

AVANTAGES ET CONTREPARTIES

Grâce à vos dons, l'escalier du 15^e siècle sera restauré et permettra à nouveau l'accès aux remparts par la porte Saint-Michel. En participant financièrement, vous (entrepreneurs, artisans, particuliers ou encore visiteurs) pourrez bénéficier d'avantages fiscaux importants :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exemple : 1 000 € de don = 60% de défiscalisation
-> 400€ de dépense réelle

IMPÔT SUR LE REVENU

Exemple : 100 € de don = 66% de défiscalisation
-> 34€ de dépense réelle

IMPÔT SUR LA FORTUNE

Exemple : 1 000€ = 75% de défiscalisation
-> 250€ de dépense réelle

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET RÉDUCTION D'IMPÔT

Les dons effectués en 2018 généreront une réduction d'impôt sur vos revenus de 2018 ou de 2019 selon votre situation.

VOTRE NOM AU CŒUR DE LA PORTE SAINT-MICHEL

Outre les avantages fiscaux apportés par l'État, et sauf renonciation du mécène, la Ville s'engage à apporter une contrepartie en fonction de l'apport du mécène :

-> inscription du nom du donateur au sein de la porte Saint-Michel pour les dons d'un montant égal ou supérieur à 1 euro,

-> inscription du nom du donateur au sein de la porte Saint-Michel à une place privilégiée pour les dons d'un montant égal ou supérieur à 1 000 euros,

-> en complément, pour les dons d'un montant égal ou supérieur à 2 500 euros, le nom du donateur (nom + logo pour les sociétés) sera mentionné sur les panneaux de chantier installés durant les travaux au niveau de la porte Saint-Michel.

La valorisation s'entend comme un apport en numéraire ou l'équivalence en soutien logistique, matériel ou de service. En tout état de cause, la valorisation ne peut excéder 25 % de l'apport du mécène, limitée à 65 euros pour un particulier.

Je ne souhaite pas voir apparaître mon nom

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers des donateurs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser :

Hôtel de Ville 7, place du Marché au Bois - 44350 GUERANDE - 02 40 15 60 40